

Publié le 30/09/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Moul't-Chicheboville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
18.09.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	6

Votants 36

Quorum 23

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents : Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOURET), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Joël DUGUEY, Patricia LECOMTE, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Adrien LECERF (pouvoir à Richard MARTIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Claude FOUCHER), Magali LONCLE (pouvoir à Nathaly MONROCQ,) Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Aurélie SIMON (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence GUERIN, Thomas LEROY, Guillaume LECOEUR, Christian CALLEJAS, Cédric GABRIEL, Céline VITCHEN, Christophe SCHACHER.

Secrétaire de séance : Pascal LEROY

Délibération n° 2026/123

Objet : INFRASTRUCTURES VOIRIES ET PATRIMOINE BATI - Attribution du marché de travaux d'aménagement d'une voie verte entre Frénouville et Bellengreville

Lors de sa séance du 4 juin 2026, le Conseil communautaire a validé le lancement d'une consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement d'une voie verte entre Frénouville et Bellengreville.

Après consultation et analyse des offres, par le bureau d'études TECAM, maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Toffolutti, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 237 234,90 € HT et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

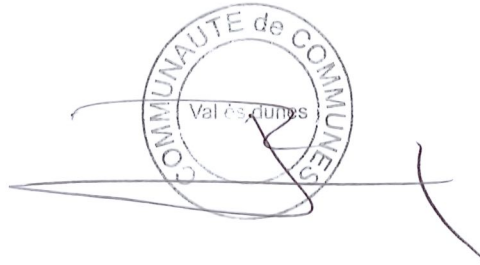
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (M. GLESSMER ne prend pas part aux votes) :

↳ Décide de retenir l'offre avec variante 1 et 2 de l'entreprise Toffolutti, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 237 234,90 € HT ;

↳ Autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr